GARDIENS-CONCIERGES : FLUIDE GLACIAL

Melun, le 28 novembre 2025

SCANDALE À LA DDFiP 77 : LES FLUIDES DES GARDIENS-CONCIERGES FACTURÉS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2025

Solidaires Finances Publiques 77 a décidé de porter ce sujet explosif, en l'imposant en instance officielle : la Formation Spécialisée (ex-CHSCT) de ce vendredi 21 novembre 2025.

En effet, la DDFiP 77, toujours précurseure, a décidé d'appliquer la fin de la gratuité des fluides (eau, gaz, électricité…) pour les gardiens-concierges **avant même que la DGFiP n'ait publié une circulaire claire**. Elle a donc fait le choix de mettre en œuvre la nouvelle instruction de la Direction Immobilière de l'État du 6 décembre 2024 qui indique la fin de la gratuité de fluides pour les gardiens concierges mais qui précise tout de même qu'une nouvelle circulaire DGFiP paraîtra intégrant ces modifications.

Alors que la nouvelle circulaire DGFiP publiée le 1er juillet 2025 maintenait la mention d'« une réflexion en cours » et que « les anciennes dispositions relatives à la gratuité continuent à s'appliquer », la DDFiP 77 a choisi d'aller *plus vite que le texte*.

Des factures rétroactives et insoutenables :

C'est un véritable coup de massue qui est tombé sur la tête des 6 gardiens-concierges de la DDFiP 77 (Montereau, Provins, Lagny, Coulommiers, Noisiel et Melun Thiers) début juillet. Tous ont reçu d'un seul coup 6 titres de demande de paiement des fluides pour leur logement, soit tous les mois depuis janvier 2025.

- Le montant d'un titre mensuel entre **290 € et 326 €**,
- soit pour 6 titres, entre **1 740 € à 1 956 € à payer avant le 15 août 2025**.

Dans quel monde vit la DDFiP 77 pour exiger de telles sommes à des agents exerçants dans un des corps des moins bien rémunérés de notre administration ?

Toujours plus à la DDFiP 77 :

Le 24 septembre 2025, les gardiens-concierges ont reçu individuellement un arrêté pour la concession des logements de gardien concierge visé par le Préfet et la DDFiP 77 le 4 juin 2025 pour informer chaque gardien de la fin de la gratuité des fluides, des méthodes de calcul au doigt mouillé de ces derniers avec effet à compter du 1erjanvier 2025.

Un impact direct sur la santé et le porte-monnaie des gardiens-concierges :

La Direction a choisi la brutalité administrative plutôt que faire le choix de la bienveillance envers ses personnels : aucune directive DGFiP n'était finalisée, aucune anticipation des conséquences de ces demandes sur les collègues du point de vu de leur finances ou de l'aspect santé mentale.

23 octobre 2025, nouvelle circulaire de la DGFiP, une évolution confirmée :

La DGFiP a désormais intégré dans sa circulaire que le logement reste gratuit pour nécessité absolue de service, **mais les fluides deviennent payants** conformément à l'instruction du 6 décembre 2024.

Solidaires Finances Publiques 77 a donc exigé auprès de la Direction :

- **L'annulation de tous les titres émis pour les 10 premiers mois de 2025.**

Paiement des fluides = Une baisse de pouvoir d'achat imposée, insupportable !

Cette modification et fin de la gratuité des fluides touche **directement la rémunération** des gardiens-concierges.

Pourtant :

- aucune négociation n'a été menée avec les organisations représentatives au niveau national,
- le Code Général de la Fonction Publique impose une concertation dès lors qu'il s'agit du **pouvoir d'achat**,

- retirer un avantage en nature constitue une **sanction pécuniaire interdite**,
- l'ensemble des gardiens concierges de notre Direction ont épousé la fonction (et ses contraintes) avec la contre-partie de gratuité du logement et des fluides prévue au moment de leur intégration.

C'est une baisse de rémunération déguisée, imposée, illégitime.

Sur ce dossier comme sur de nombreux autres, **Solidaires Finances Publiques 77** considère inacceptable de changer les règles « contractuelles » en cours de partie et faire perdre 300 € de rémunération brutalement.

Solidaires Finances Publiques 77 demande donc le maintien de la gratuité des fluides pour tous les gardiens-concierges actuellement en poste à la DDFiP 77.

Et que dire des logements ?

Faire payer les fluides des gardiens et s'attaquer à leur rémunération semble représenter une urgence pour la DDFiP 77. A contrario, se soucier des passoires thermiques et mettre tout en œuvre pour y remédier l'est beaucoup moins.

À l'instar de ce que vous constatez dans les bâtiments, les logements sont de véritables **passoires thermiques**.

Solidaires Finances Publiques 77 a donc demandé :
✔ un **DPE** pour chaque logement,
✔ leur communication aux représentants du personnel,
✔ la mise en œuvre des travaux pour améliorer les performances énergétiques.

Lors de la Formation Spécialisée, la Direction nous a informé qu'à ce jour, les paiements demandés au gardien étaient suspendus par la DNID et que la Direction Générale tranchera sur le sujet.

Pour Solidaires Finances Publiques 77, c'est une première avancée mais cela doit aller bien au-delà de la suspension : annulation des titres émis et maintien de la gratuité des fluides pour les gardiens concierges en poste.

Solidaires Finances Publiques, un engagement constant depuis plus de 15 ans au côté des agents techniques.

Lors des groupes de travail de **2010/2011** puis **2015/2016**, Solidaires Finances Publiques a travaillé sans relâche à la **clarification et à la défense du texte** encadrant l'emploi des agents techniques.

Concernant les **gardiens-concierges**, Solidaires Finances Publiques est à l'initiative d'une réflexion à la DGFiP visant à **maintenir la gratuité des fluides**, et ce **depuis plus d'une décennie**.

Pourtant, un paradoxe majeur a marqué ces dernières années : le chef de bureau RH de l'époque – pourtant signataire du lancement même de cette réflexion – a imposé, une fois en poste dans le 77, l'application d'une circulaire France Domaines de 2013 pour **faire payer les fluides** à « ses » gardiens-concierges.

Cette obstination a duré jusqu'à son départ.

Avec l'appui du **Bureau national de Solidaires Finances Publiques**, la section 77 a **combattu sans relâche** ces prélèvements abusifs et les méthodes de calcul fallacieuses imposées depuis des années.

Solidaires Finances Publiques 77 n'a jamais cessé de défendre les gardiens-concierges.

Et ne cessera jamais !!